



REPUBLICQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-040

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 18
Nombre de procurations : 4
Nombre d'absents : 4

Objet : Affectation du résultat - Budget Général COMMUNE

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 avril 2025

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe en charge des finances, présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats du budget général de la Commune à affecter au Budget Primitif 2025 suivant les résultats du CFU 2024, lequel peut se résumer ainsi :

CFU 2024	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	816 108.16			535 045.62	281 062.54	
Opérations de l'EX	1 584 523.43	2 365 718.79	3 265 818.49	4 105 556.95	4 850 341.92	6 471 275.74
TOTAUX	2 400 631.59	2 365 718.79	3 265 818.49	4 640 602.57	5 666 450.08	7 006 321.36
Résultats clôture	34 912.80			1 374 784.08		1 339 871.28

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 pour et 4 abstentions :

Considérant l'excédent de fonctionnement de 1 374 784.08€ décide :

- D'affecter la somme de 574 784.08€ au compte 002-Excédent de fonctionnement reporté,
- D'affecter la somme de 800 000.00€ au compte 1068

Considérant le déficit d'investissement de 34 912.80€, décide :

- D'affecter la somme de 34 912.80€ au compte 001-Déficit d'investissement reporté,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD